



Autres dépenses

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022

\\ Synthèse de la mission

La Mission *Autres dépenses* rassemble l'ensemble des dépenses dites de soutien et les mouvements financiers. Cela représente un volume global de crédit de 342,7 M€ avant rattachement de la masse salariale et des autres dépenses aux politiques régionales qu'elles servent. Une fois ces rattachements effectués, les dépenses résiduelles (dites de structures) ne représentent plus que 41 M€, soit 2,4% du budget régional.

Au-delà des impacts de la crise sanitaire sur les modes d'organisation et de fonctionnement de la collectivité, l'année 2021 a été marquée par l'affirmation du mouvement de territorialisation des services régionaux, la préparation puis le renouvellement des instances de décision de la collectivité.

Pour 2022, la collectivité poursuivra les démarches engagées de simplification, d'adaptation de la délivrance des services régionaux au contexte national, avec le souci constant d'améliorer sa relation aux usagers en tout point du territoire breton et sous toutes les formes possibles.

Elle concrétisera également ses engagements dans les transitions par la mise en œuvre d'une démarche de budgétisation verte avec une évaluation climat donnant progressivement à voir et comprendre les impacts climatiques de ses actions sur toutes ses politiques publiques. Cette évaluation au long cours sera un outil d'aide à la décision permettant d'intégrer les enjeux de transitions dans les plans d'actions régionaux.

\\ SOMMAIRE

Répartition des crédits par chapitre.....	3
Programme 9000.....	4
Programme 9002.....	6
Programme 9003.....	8
Programme 9010.....	9
Programme 9011.....	10
Programme 9012.....	12
Programme 9020.....	16
Programme 9021.....	18
Mouvements financiers divers.....	20

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

	AE						Total AE
	930	932	933	938	944	945	
P.9000 Patrimoine et logistique	11 258 000						11 258 000
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	4 166 000						4 166 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	875 000						875 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	7 921 200	210 000	22 400	100 400	240 000		8 494 000
P.9020 Ressources et expertises	2 148 100						2 148 100
Mouvements financiers divers						1 000 000	1 000 000
	26 368 300	210 000	22 400	100 400	240 000	1 000 000	27 941 100

→ Autorisations de programme

	AP		Total AP
	900	909	
P.9000 Patrimoine et logistique	10 405 000		10 405 000
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	4 269 000		4 269 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	300 000		300 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	132 000		132 000
Mouvements financiers divers		1 000 000	1 000 000
	15 106 000	1 000 000	16 106 000

→ Crédits de paiement en fonctionnement

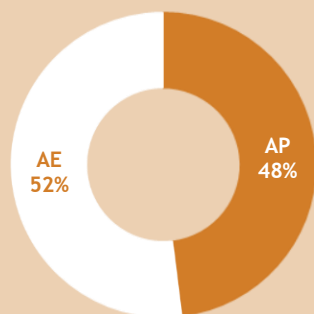
	CPF							Total CPF
	930	932	933	938	944	943	945	
P.9000 Patrimoine et logistique	9 998 000							9 998 000
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	4 286 000							4 286 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	875 000							875 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	7 722 200	210 000	22 400	100 400	240 000			8 295 000
P.9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	72 493 000	95 296 000	1 246 000	16 594 000	900 000			186 529 000
P.9020 Ressources et expertises	2 069 100							2 069 100
P.9021 Service de la dette						14 000 000		14 000 000
Mouvements financiers divers						26 085 000	1 000 000	27 085 000
	97 443 300	95 506 000	1 268 400	16 694 400	1 140 000	40 085 000	1 000 000	253 137 100

→ Crédits de paiement en investissement

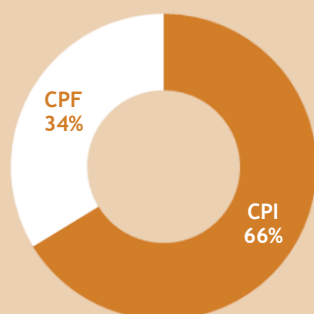
	CPI			Total CPI
	900	909	923	
P.9000 Patrimoine et logistique	19 659 300			19 659 300
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	4 469 000			4 469 000
P.9003 Fonds d'intervention régional	300 000			300 000
P.9010 Equipement des groupes d'élus	25 000			25 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	132 000			132 000
P.9021 Service de la dette			77 000 000	77 000 000
Mouvements financiers divers		150 000		150 000
	24 585 300	150 000	77 000 000	101 735 300

Programme 9000

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

10 405 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

11 258 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

19 659 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 998 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Patrimoine et logistique

\\ Raison d'être du programme

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport, de restauration et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité "responsable" qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique pour l'ensemble des achats liés aux moyens généraux doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré l'évolution constante du périmètre d'intervention de la collectivité, avec notamment la territorialisation de l'administration et la poursuite des projets qui en découlent en matière d'implantations locales, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses.

\\ 2022 en actions

→ **Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement**

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux en régie.

Pour ce qui concerne les implantations immobilières de la Région, et conformément au schéma directeur immobilier hors lycées, après plusieurs années consacrées principalement aux investissements fonciers et immobiliers sur le territoire breton, et en particulier pour la territorialisation, le budget est désormais consacré à la finalisation des engagements en cours ainsi qu'à la réalisation des travaux sur les sites acquis.

Sur les sites rennais, l'année 2022 sera tout particulièrement impactée par la finalisation de l'achat en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) des bureaux à l'entrée du site de Patton et par la réalisation des travaux d'aménagement sur Atalante. La collectivité s'est également engagée dans des études de programmation sur la restructuration du site de Courcy, ainsi que sur les travaux de rénovation du point de restauration de Patton.

Sur l'ensemble du territoire, la Région poursuivra les opérations engagées, à différents stades d'avancement, avec notamment le lancement des travaux pour l'implantation du centre d'exploitation des voies navigables de Redon, le démarrage des travaux sur l'ancien Tribunal de Pontivy et sur les sites territorialisés de Saint-Brieuc et de Lorient ainsi que l'implantation d'un bâtiment modulaire sur l'île de Sein permettant à l'agent d'entretien du port de bénéficier d'un local technique.

Par ailleurs, un certain nombre d'opérations de gros entretien seront également conduites au cours de l'année 2022 comme l'amélioration des conditions de travail sur le centre d'exploitation d'Evran, la mise en accessibilité et la réalisation d'un audit énergétique sur le site du port de Saint-Malo, le renforcement de la structure du gymnase au campus Sport de Dinard, ...

▶▶▶ Panneaux photovoltaïques et ombrières au titre de la Breizh COP

La pose de panneaux photovoltaïques sur le site d'Atalante et l'installation d'ombrières sur le parking de Patton permettront la production d'énergie renouvelable pour la consommation en électricité de la Région.

→ Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement des nouveaux sites.

En 2022, la collectivité renouvellera le mobilier de restauration sur les sites de Courcy et les salles Club de Patton, et finalisera l'équipement en mobiliers et matériels des nouveaux sites (Atalante et bâtiment à l'entrée de Patton).

L'année 2022 verra également se concrétiser le projet de modernisation des salles de réunions du rez-de-chaussée sur Patton.

►► Amélioration des conditions de tri des déchets dans le cadre de la Breizh COP

Afin de diminuer notre impact environnemental, les sites de Patton et Atalante seront équipés de points d'apports volontaire pour le tri sélectif.

→ Mettre à disposition un parc roulant moins émetteur de CO₂ et organiser les déplacements en transports collectifs

Les transferts de compétences de ces dernières années ont entraîné une augmentation importante du parc automobile de la Région qu'il convient d'entretenir. Le parc roulant, principalement destiné aux équipes territorialisées, comptait, fin 2021, 416 véhicules légers ou véhicules utilitaires dont 24 véhicules électriques et 54 hybrides ainsi que 100 vélos électriques ou scooters. Ce parc roulant étant vieillissant, il conviendra en 2022 de le renouveler, sans en augmenter le volume pour autant, et en partant sur l'achat de véhicules 100% hybrides et de scooters 100% électriques.

Si le contexte de crise sanitaire vient amplifier les objectifs durables de diminution des déplacements carbonés en faveur des réunions à distance, les dépenses liées au carburant sont toutefois maintenues à leur niveau antérieur compte-tenu de la hausse des prix qui vient compenser la baisse des consommations. Après une baisse en 2021, le budget alloué aux déplacements professionnels (train,) est maintenu pour 2022.

►► Un parc roulant engagé dans la Breizh COP

Afin de diminuer notre impact environnemental, et conformément aux engagements pris dans le cadre de la Breizh COP, en tenant compte des enseignements de la crise sanitaire, la composition du parc roulant s'attachera à abaisser le taux moyen de CO₂ émis en réduisant la puissance des véhicules renouvelés, et en remplaçant les anciens véhicules par des modèles hybrides, ainsi que des vélos et scooters électriques.

→ Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

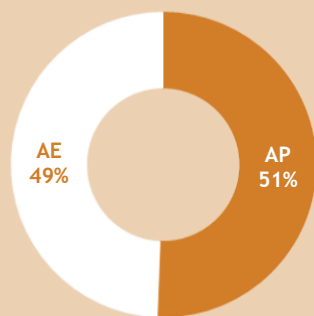
Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées sur cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier. La dématérialisation ayant permis de réduire les impressions, les équipements de reprographie ont été moins sollicités et des solutions sont recherchées pour limiter les coûts et l'impact environnemental liés au renouvellement de ces équipements.

Les actions du programme

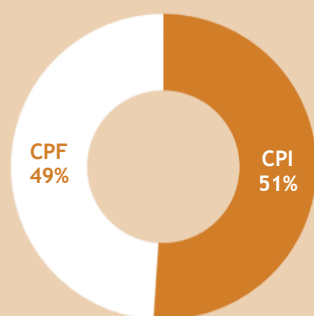
- Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et s'inscrivant dans les objectifs de la Breizh COP
- Apporter les moyens de fonctionnement courant
- Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental
- Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région

Programme 9002

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

4 269 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

4 166 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 469 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 286 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système d'information en appui des politiques régionales

\\ Raison d'être du programme

Ce programme, consacré au maintien en condition opérationnelle et à l'évolution du système d'information (SI) de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le SI apporte à la mise en œuvre des politiques régionales. Le SI doit permettre d'être exemplaire dans les pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et aux partenaires évoluant vers plus de traçabilité, de réactivité et de simplicité. Le SI est également un outil facilitateur à disposition de l'administration afin d'optimiser son fonctionnement permettant ainsi de fluidifier les processus de gestion interne et de les rendre rapidement adaptables aux évolutions des politiques publiques.

Dans la continuité du budget 2021, il devra être en appui fort des projets de transformation de l'administration régionale et en particulier ceux de la transformation numérique.

Le budget 2022 alloué devrait permettre la mise en œuvre de projets numériques et informatiques dont la prise en charge, par la direction des systèmes d'information, a été décalée du fait de la crise sanitaire et du manque de ressources humaines. D'importantes ressources capacitaires seront encore mobilisées pour assurer le maintien en condition opérationnelle du SI.

Les risques en matière de cybersécurité, nous imposeront d'investir pour assurer une mise en conformité permanente de nos dispositifs de sécurité en cohérence avec notre plan de défense en cybersécurité qui intégrera un plan de reprise et de continuité de l'activité.

\\ 2022 en actions

→ Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux

Il est nécessaire d'adapter de manière permanente l'architecture matérielle informatique et téléphonique en place au sein de l'administration et actualisée annuellement ; en renouvelant le parc mis à disposition des agents intégrant les besoins liés à la dématérialisation, au télétravail et à la territorialisation.

Pour ce faire, un travail de modernisation et d'urbanisation du SI est engagé permettant de digitaliser l'ensemble des fonctions ressources (achats, finances, aides, ressources humaines) et processus métiers déjà très fortement dématérialisés. Un schéma directeur de la dématérialisation viendra asseoir la gouvernance nécessaire, permettra d'organiser une conduite du changement adaptée aux utilisateurs et définira une stratégie d'intégration urbanisée.

La modernisation et le développement continu du portail des aides et son adaptation à la gestion des fonds européens (FEDER-FSE-FEAMP opérationnels depuis automne 2021 et le FEADER dont l'ouverture est prévue en 2023) représente également un enjeu majeur au regard des bénéficiaires concernés.

Dans le contexte de la territorialisation et en particulier de l'ouverture du site d'Atalante, d'importants investissements seront encore nécessaires pour assurer le déploiement de la connectivité, le déploiement de la visioconférence, l'équipement des environnements de travail, l'accompagnement des usagers sur site, ...

→ Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs

Cette action globalise toutes les dépenses de télécommunication à la fois en téléphonie fixe et mobile ainsi que les raccordements internet de l'ensemble des sites régionaux. De par l'augmentation du débit des sites régionaux, le raccordement des nouveaux sites précités, la mobilité de plus en plus croissante mais aussi le volume de données traitées

à la hausse (transports scolaires, ouvrages voies navigables, ...), ces dépenses pèsent encore fortement sur le fonctionnement de ce programme.

Cette action assure également le maintien du niveau du SI au travers des contrats de maintenance obligatoires sur nos matériels et logiciels. Le coût annuel de maintenance correspond en moyenne à 20% du coût d'acquisition. Les contrats de mise à disposition de ressources informatiques prennent de plus en plus la forme de coûts locatifs, ce qui pèse fortement sur la section de fonctionnement.

→ **Faire évoluer le système en appui des politiques régionales publiques**

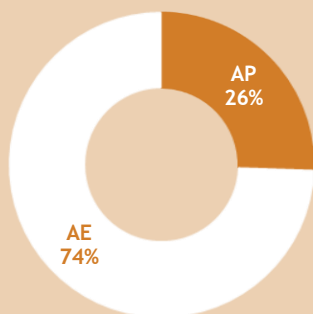
L'adaptation du SI aux évolutions des politiques régionales est une priorité. Cette action permet de maintenir notre capacité d'intervention afin de permettre aux directions de réaliser les projets d'informatisation en cohérence avec la démarche de transformation numérique de la collectivité. Les projets suivants devront être assurés en 2022 : déploiement d'un nouveau système de gestion des identités et des accès intégrant par défaut les protocoles de fédération d'identité pour permettre une authentification sécurisée à nos usagers, la maintien et l'amélioration continue du système d'information de la formation professionnelle, évolution majeure de l'application intégrée de gestion comptable et financière et des impacts liés en matière d'interopérabilité ...

Les actions du programme

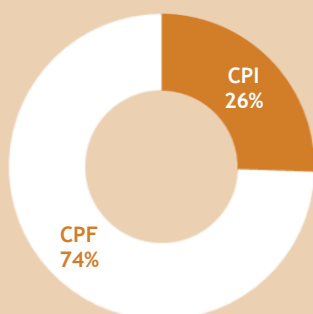
- **Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux**
 - ✓ Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques
 - ✓ Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région
 - **Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs**
 - ✓ Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré
 - ✓ Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs
 - **Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales**
 - ✓ Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
 - ✓ Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information
-

Programme 9003

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

875 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

875 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Fonds d'intervention régional

\\ Raison d'être du programme

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

\\ 2022 en actions

Rappelons qu'en 2021, 282 projets ont été financés, pour près de la moitié d'entre eux il s'agissait d'actions d'animation de la vie locale sur l'ensemble des territoires bretons.

En 2022, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations en faveur de l'animation et vie locale, du sport, de la culture, de la formation, de la santé-social-égalité-handicap, de l'organisation de colloques et de congrès, du développement économique-tourisme, de l'enseignement et enfin de la coopération et de la solidarité.

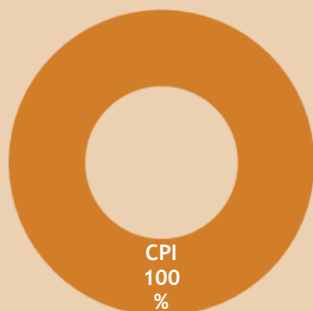
Les initiatives précieuses de nombreux acteurs associatifs bretons contribuent au « bien vivre » partout en Bretagne, le Fonds d'Intervention Régional continuera à être mobilisé pour faciliter leur concrétisation au service des Bretonnes et des Bretons.

Les actions du programme

- Soutien à l'organisation de colloques, congrès
- Intervention d'urgence lors de catastrophes
- Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations
- Accompagnement social à la formation
- Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Programme 9010

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

25 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Equipement des groupes d'élus

\\ Raison d'être du programme

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

\\ 2022 en actions

→ **Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus**

Après installation de la nouvelle Assemblée en 2021, le Conseil régional a décidé du montant des enveloppes dédiées au fonctionnement des groupes d'élus.

La participation aux dépenses d'investissement des groupes d'élus s'inscrira dans une enveloppe de 109 600 €, pour la durée du mandat.

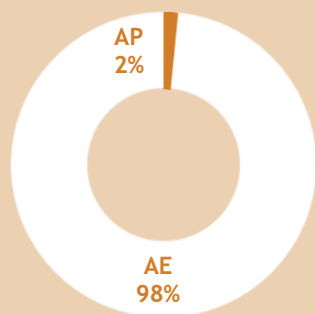
Afin que les groupes d'élus puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription de crédits de paiement d'investissement à hauteur de 25 000€ pour l'année 2022.

Les actions du programme

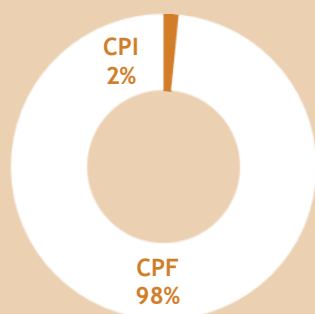
→ **Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus**

Programme 9011

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

132 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

8 494 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

132 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 295 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développement des conditions de travail et des compétences

\\ Raison d'être du programme

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, les services administratifs et techniques qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité (formation, accompagnement dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), dialogue social, équipement en vêtements de travail...), afin de développer leurs compétences, et garantir ainsi une action publique efficace. Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre d'offrir un service public régional de qualité, en continuant de conjuguer une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte tout en restant vigilant sur les dépenses publiques engagées.

\\ 2022 en actions

→ Responsabilité sociale de l'employeur et dialogue social

La politique de responsabilité sociale de l'employeur s'articule autour des volets handicap, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations.

La politique handicap de la collectivité a une nouvelle fois reçu l'appui du Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPHFP) en 2021. A travers ce partenariat pluriannuel, la collectivité poursuit ses actions en faveur de l'insertion d'agent-e-s en situation de handicap, mais aussi en faveur de l'accompagnement au maintien dans l'emploi de ses agent-e-s.

Par ailleurs, forte du Label égalité dont elle est lauréate, la Région Bretagne poursuit ses ambitions au profit de l'égalité professionnelle femmes-hommes. Elle reconduira ainsi, en 2022, ses formations des encadrant-e-s et sensibilisations des agent-e-s relatives aux violences sexuelles et sexistes au travail, initiées en 2021, pour favoriser la prévention et le signalement de ces situations.

Enfin, 2022 constituera un temps fort de la vie démocratique et du dialogue social dans la collectivité, avec l'organisation des élections professionnelles en décembre. Ces élections marqueront également un renouveau des instances de représentation des personnels, à travers la fusion des comités technique et CHSCT en une instance unique : le Comité social territorial (CST).

→ Développement de la communication interne

Au cœur de l'action régionale et de ses transformations, la communication interne informe les agent.e.s de la collectivité sur les actions et évolutions de la Région, valorise le travail des services, et contribue à la diffusion d'une culture commune au sein de la collectivité par la promotion interne de l'image et des valeurs de la collectivité.

En 2022, la communication interne continuera à améliorer ses différents canaux de communication, notamment l'intranet Kelenn avec la refonte de la rubrique RH, la dématérialisation de formulaires et l'accessibilité du portail, le magazine interne Panoramiques qui bénéficiera d'une nouvelle maquette, ou encore le café Patton en diffusion directe via Kelenn.

→ Développement du Système d'information des ressources humaines

Dans le cadre de la digitalisation de la fonction RH, l'année 2022 sera consacrée à la mise à disposition du nouveau logiciel de gestion des frais de déplacement à destination des agents et au déploiement des modules formation et recrutement dans la suite de gestion des talents et des compétences ainsi que le module entretien professionnel à l'attention des lycées et voies navigables. Par ailleurs, l'évolution des outils de reporting doit permettre de consolider les indicateurs et contribuer à la robustesse de la production des données sociales. Enfin, le travail de réflexion autour de la digitalisation

de la fonction RH se poursuivra, en lien avec les équipes de la Direction du Numérique et des Systèmes d'Information, pour déterminer les prochaines évolutions du SIRH. Toutes ces actions doivent permettre de poursuivre le travail de simplification à destination des usagers et de sécuriser l'ensemble des procédures de gestion.

→ Mobilité et recrutement

La mobilité interne reste un axe important de la politique des ressources humaines et doit être développée en cohérence avec l'accompagnement des agents à une évolution professionnelle, qu'elle soit souhaitée ou subie. Les recrutements externes qui complètent les compétences existantes, apportent un nouveau regard sur le travail et l'organisation. Outre les entretiens de recrutement, l'évaluation de l'adéquation des compétences des candidats aux postes publiés peut conduire à la mise en œuvre de tests professionnels. La recherche de candidats, notamment sur les métiers nouveaux ou en tension, est complétée par une participation aux salons de l'emploi, forums, manifestations diverses pour faire connaître les métiers de la collectivité et ses besoins en compétences sur l'ensemble du territoire breton. L'accueil d'apprentis contribue à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes tout en faisant connaître les métiers de la fonction publique territoriale. Enfin, la Région poursuit la mise en œuvre de dispositifs d'intégration des contractuels pour ses postes permanents vacants dans les services et dans les lycées et les adapte en fonction de l'évolution des besoins.

▶▶ Mise en œuvre du Télétravail

Votées en octobre 2021, les modalités de télétravail permettent à près de 1400 agents de la collectivité de travailler depuis leur domicile ou un tiers lieu jusqu'à 10 jours par mois. Une politique d'équipement matériel complète ces dispositifs et une allocation forfaitaire sera versée à hauteur de 2,50 € par jour de télétravail, allocation plafonnée à 220 € par an. Toutes ces modalités peuvent évoluer en cas de situation de crise.

→ Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

En 2022, le travail de réflexion autour de la politique d'action sociale au bénéfice des agent-e-s de la collectivité sera poursuivi, afin de mieux répondre aux attentes des agent-e-s et aux objectifs d'administration responsable que s'est fixée la collectivité.

En outre, les conditions de travail des agent-e-s régionaux-ales restent au cœur des actions de l'employeur, dans toutes leurs dimensions. En 2022, en lien avec les représentant.e.s du personnel en CHSCT, le travail d'évaluation des risques liés au radon sur les différents sites régionaux verra son aboutissement et permettra de construire un plan d'actions à court et moyen termes le cas échéant.

→ Dispositifs de formation

L'année 2021 a permis à la collectivité d'adapter son offre de formation au contexte particulier de la situation sanitaire et d'amorcer le report d'une partie des formations annulées depuis le début de la crise sanitaire. Afin de garantir l'acquisition et le maintien des connaissances et compétences des agents, l'année 2022 doit permettre de retrouver une programmation stabilisée en assurant d'une part le rattrapage des dernières sessions reportées, tout particulièrement dans le domaine de la sécurité, et d'autre part, l'organisation et le déploiement d'une offre de formation de perfectionnement, individuelle et collective, pour répondre aux enjeux de la collectivité, tant en termes de transitions climatique, énergétique que d'expertises sectorielles comme de compétences managériales.

Le plan de formation favorisera la diversification des modalités de formation, par le recours à une ingénierie pédagogique mixte, articulant des actions en présentiel et distanciel, et par la poursuite du développement du réseau de formateurs internes occasionnels. Il s'agira également de poursuivre l'enrichissement de l'offre de formation sur Deskel, la plateforme de e-learning de la Région, par la mise en ligne de modules courts d'accompagnement à l'utilisation d'applications, d'outils ou de protocoles métiers comme la création et la réalisation d'un parcours tutoriel sur l'entretien du linge dans les lycées, le projet de MOOC sur les questions d'hygiène alimentaire, et la méthode HACCP.

Enfin, la Région continuera d'accompagner les projets d'évolution professionnelle des agents, qu'il s'agisse de préparer un concours, d'engager une démarche de VAE, de bilan de compétences ou une formation personnelle et ce, dans le cadre de la mobilisation du CPF (compte personnel de formation).

→ Suivi sanitaire et social des agents

La médecine professionnelle et préventive contribue à l'accompagnement des agents tout au long de leur carrière sur le plan médical et tend à prévenir l'apparition de maladies en lien avec le travail ou l'usure professionnelle. Elle participe par les conseils délivrés et les préconisations d'aménagement de postes, de locaux ou d'organisation à la réduction des risques professionnels. Elle veille à la mise en œuvre de mesures sanitaires éducatives, propose des adaptations ergonomiques ou émet des prescriptions en lien avec les capacités physiques ou psychiques des agents permettant le maintien en emploi ou le facilitant. En 2022, l'organisation territoriale du réseau d'infirmier.e.s en santé au travail, coordonné par le médecin de prévention conforte l'accompagnement des agents en matière de suivi sanitaire individuel. L'ergonome est un appui primordial logistique sur les missions d'organisation de travail, d'aide aux équipements nécessaires pour le maintien en poste et d'amélioration des process et outils de travail. Les assistantes sociales contribuent à accompagner individuellement les agents qui ont besoin d'une prise en charge plus particulière pour les situations familiales, financières, ou personnelles parfois complexes. Leurs actions permettent de proposer des solutions et de renforcer le niveau d'information sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants au plus proche des agents.

Programme 9012

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

186 529 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales. Leur finalité et cohérence sont définies au programme 9011, en lien avec les autres prestations sociales.

Le pilotage et la maîtrise de la masse salariale demeurent une priorité qui s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certaines contraintes pèsent mécaniquement sur la masse salariale avec notamment pour 2022, une augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale, estimée à 1%.

En matière réglementaire, la revalorisation du SMIC intervenue conduit à une revalorisation des premiers échelons des grilles de catégorie C.

En matière d'effectifs, l'année 2022 est marquée par la poursuite des recrutements initiés en 2021 et l'ajustement des effectifs aux politiques publiques mises en œuvre au sein de la collectivité.

Le recrutement d'apprentis se poursuit en déclinaison de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement. En 2022, 50 jeunes seront accueillis pour un contrat d'apprentissage (19 dans les lycées et 31 dans les services).

L'année 2022 sera également marquée par la poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.

\ 2022 en actions

→ Maîtrise de la masse salariale

La maîtrise de la masse salariale permet de contenir son évolution à 3,3 % en terme d'inscriptions budgétaires 2022. Au-delà des mesures, effets et contraintes qui pèsent sur la collectivité (mesures catégorielles, GVT, etc.), son évolution est principalement liée aux variations d'effectifs.

Les créations de supports budgétaires sont pour 2022 envisagées dans les domaines du numérique (4 Cat A), de l'information et de la relation usagers (5 Cat A et 1 Cat B), du budget (2 Cat A), de la sûreté portuaire et de l'hygiène et sécurité (5 Cat B), de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles (4 Cat A), de l'audit externe pour répondre aux exigences de la CICC (1 Cat A) et de la poursuite des actions en matière de restauration dans les EPLE (1 Cat B). Le montant de masse salariale correspondant en année pleine est estimé à 1 254 000 €.

Il est également nécessaire d'augmenter la capacité de la collectivité à mobiliser ponctuellement des moyens humains pour renforcer les équipes en fonction des priorités et projets déployés. Ce sont ainsi 10 supports complémentaires (4 Cat A, 4 Cat B et 2 Cat C) qui sont envisagés en matière de renfort et 4 supports de catégorie C pour des missions plurivolantes. Le montant de masse salariale correspondant en année pleine est estimé à 630 000 €.

En matière de fonds européens, 13 créations de poste sont envisagées (2 Cat A, 8 Cat B et 3 Cat C) dont le financement sera compensé par des crédits d'assistance technique. Le montant de masse salariale en année pleine est estimé à 567 000 €. Parmi ces créations, 12 d'entre elles sont envisagées sous la forme de contrats de projets d'une durée de 6 ans.

Le transfert du 2^{ème} pilier de la PAC pour 2023 nécessite de prévoir la création de 24 supports budgétaires (4 Cat A et 20 Cat B) dont la masse salariale sera compensée par la dotation de l'Etat. Le montant de masse salariale en année pleine est estimé à 1 080 000 €.

Par ailleurs, il est également proposé la création de 4 contrats de projet, équivalent à la catégorie A, d'une durée de 3 ans, pour développer le réseau Korriggo sur l'ensemble des réseaux interurbains, pour la stratégie aéroportuaire, pour la conduite d'opérations de génie civil et dans le cadre de la politique sport de la collectivité. Le montant de masse salariale correspondant à ces contrats de projet est estimé à 240 000 € en année pleine.

En matière de transformation de postes, pour faire face à une expertise requise accrue pour répondre aux enjeux qui se présentent et afin de s'appuyer sur les compétences détenues en interne, il est proposé de transformer 15 supports de postes de catégorie B en catégorie A en matière de compétences numériques et informatiques, financières et juridiques, de ressources humaines ou encore de fonds européens (avec une prise en charge au titre de l'assistance technique pour ce dernier point). Dans le même souci de développer et s'appuyer sur une plus grande expertise, il est envisagé la transformation de 5 supports de catégorie C vers la catégorie B en matière de territorialisation et de moyens généraux. Le montant de masse salariale correspondant à ces transformations est estimé en année pleine à 295 000 €.

De la même manière, afin d'adapter la structuration des supports disponibles afin d'effectuer les recrutements pour la période de navigation au sein des canaux bretons, il est nécessaire de modifier 142 supports de saisonniers en les qualifiant de postes de saisonniers à temps non complet.

→ Application des dernières mesures liées à la prime de précarité, à la revalorisation du SMIC et à la cotisation apprentissage

Ces mesures réglementaires prendront pleinement effet dans le budget 2022 avec les conséquences de l'instauration en 2021 de la prime de précarité (indemnité de fin de contrat correspondant à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée d'un contrat inférieur ou égal à un an, renouvellement inclus), et de la revalorisation du SMIC en octobre dernier engendrant la revalorisation des premiers échelons des grilles indiciaires de la catégorie C. Le coût de ces deux mesures nationales est estimé à 900 k€ en année pleine pour la Région Bretagne.

Elles seront complétées par la mise en place d'une cotisation spéciale à l'apprentissage qui sera fixée à 0,1% maximum de la masse salariale des collectivités et permettra au CNFPT de prendre en charge les coûts de formation des apprentis en bénéficiant de ces nouvelles recettes.

→ Mise en place du dernier volet du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

La Collectivité a déployé en 2020, pour tous ses agents, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), à l'issue des concertations menées et de l'accord trouvé avec les organisations syndicales.

Le nouveau système donne une place prépondérante aux missions exercées, valorise le management opérationnel d'équipes pour les agent-e-s de catégorie C et B, notamment pour les encadrant-e-s des lycées, et revalorise les indemnités des agent-e-s aux revenus les moins élevés en maintenant l'attractivité de la Région.

En 2022, la dernière partie du déploiement du RIFSEEP va être mise en œuvre, avec la revalorisation de la prime socle et de certaines modulations de complément pour les agents appartenant aux groupes de fonctions 11 et 12 sur des postes à spécialité ou de maintenance spécialisée, exerçant en EMAT, EMIT, au sein des voies navigables ou des ports.

L'impact financier de cette réforme pour la Région sera de l'ordre de 665 000 € sur l'exercice 2022, en incluant les effets en année pleine des précédentes mesures de 2021.

→ Refonte des dispositifs d'action sociale

En lien avec les représentant-e-s du personnel, la Région Bretagne a ouvert en 2019 le chantier de refonte de l'action sociale au bénéfice de ses agent-e-s. Des actions, en cohérence avec les objectifs de la Breizh Cop, ont d'ores et déjà été mises en œuvre en 2021 dans le cadre du plan de mobilités durables.

En 2022, c'est principalement la question de la protection sociale complémentaire qui sera traitée. Elle permettra de définir le cadre d'accompagnement de la Région employeur à l'attention de ses agent-e-s, et ce afin d'inciter ses dernier-ère-s à souscrire à des garanties santé par l'intermédiaire de mutuelles et de contrat de prévoyance / maintien de salaire

→ Mise en place du télétravail

Adoptées à l'unanimité, les nouvelles modalités de télétravail définies dans le protocole d'accord signé avec les organisations syndicales ont été mises en place en décembre dernier, avec l'octroi d'une indemnité au bénéfice des agents à hauteur de 2,50 € par jour de télétravail avec un plafond de 220 € par an. Cette indemnité permettra aux agent-e-s de supporter tout

ou partie du surcoût de consommation des fluides, qui peut également être compensé par un moindre coût des dépenses liées au déplacement domicile-travail et pourra également contribuer à l'équipement mobilier du domicile.

En matière d'accompagnement des agent-e-s en situation de handicap et des agent-e-s en restrictions d'aptitude, en complément des dispositifs existants, une aide sera également mobilisable lorsque le télétravail est mis en place à la demande de l'agent-e ou rendu nécessaire pour permettre une continuité de service.

→ Rémunération des collaborateurs de groupe

Cette action prévoit les crédits affectés au fonctionnement des groupes politiques (900 000 euros). Ils résultent des décisions prises après la mise en place des nouvelles équipes en 2021 et de la détermination des enveloppes par la nouvelle Assemblée élue.

→ Versement des indemnités aux membres des assemblées

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 120 membres du CESER de la Région Bretagne. Les crédits correspondant sont évalués à 5 719 000 €.

Les actions du programme

- Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale
 - Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.
-

Tableau des emplois au 01/03/2022

Grade de fléchage		Total 16/10/2021	Créations BP 2022	Mouvements BP 2022	Total 01/03/2022
Emplois fonctionnels					
	Directeur général des services	1			1
	Directeur général adjoint	6			6
Catégorie A					
<i>Cadres d'emplois des filières administrative et technique</i>					
	Administrateur général/Ingénieur général				
	Administrateur hors classe				
	Ingénieur hors classe	28			28
	Administrateur				
	Ingénieur en chef				
	Attaché hors classe	26			26
	Ingénieur hors classe				
	Directeur (grade en voie d'extinction)				
	Attaché principal	141	2		143
	Ingénieur principal				
	Attaché				
	Ingénieur	371	19	14	404
Filière culturelle					
<i>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine</i>					
	Conservateur en chef	3			3
	Conservateur du patrimoine	2			2
<i>Cadre d'emplois des bibliothécaires</i>					
	Bibliothécaire	2			2
<i>Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine</i>					
	Attaché de conservation du patrimoine	9			9
Filière médico-sociale					
<i>Cadre d'emplois des médecins territoriaux</i>					
	Médecin hors classe	3			3
<i>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux</i>					
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4			4
<i>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux</i>					
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2			2
Catégorie B					
Filière administrative					
<i>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</i>					
	Rédacteur principal de 1ère classe	243	21	-2	262
	Rédacteur principal de 2ème classe	2			2
Filière culturelle					
<i>Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine</i>					
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1			1
	Assistant de conservation principal de 2ème classe				
Filière technique					
<i>Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux</i>					
	Technicien principal de 1ère classe	139	6	-7	138
	Technicien principal de 2ème classe	3			3
	Technicien	210			210
Catégorie C					
Filière administrative					
<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</i>					
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	276	4	-2	278
Filière technique					
<i>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</i>					
	Agent de maîtrise principal				
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</i>					
	Adjoint technique principal de 1ère classe	306		-3	303
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement</i>					
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773			773
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1539			1539
Hors filière					
<i>Emplois de Cabinet</i>					
	Emplois de Cabinet	11			11
<i>Emplois de groupes d'élus</i>					
	Emplois de groupes d'élus	23			23
<i>Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort</i>					
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10			10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	180		-142	38
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (20/35èmes)			142	142
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	30	10		40
Sous Total		4344	62		4406
Autres					
	Contrats de projet	39	16		55
	Contrats d'apprentissage	65			65
	Conventions industrielles en formation par la recherche (CIFRE)	5			5
Total		4453	78		4531

Programme 9020

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2022 une autorisation
d'engagement de

2 148 100 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

2 069 100 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Ressources et expertises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre le plan de transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

\\ 2022 en actions

→ Transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux

La démarche de transformation de la Région Bretagne vise à identifier les enjeux et solutions pour rendre le fonctionnement de l'administration plus fluide et améliorer nos façons de travailler en collectif pour, et avec, l'ensemble de ses usagers et usagers.

Afin d'être toujours plus innovante dans ses pratiques quotidiennes, mieux reconnue dans sa fonction stratégique, plus présente et plus efficace auprès des territoires et des usagers et usagers, la Région continuera en 2022 à :

- Structurer la relation à l'utilisateur et valoriser les services publics régionaux. Ainsi, grâce au financement par des fonds REACT validé en 2021, une équipe s'est constituée et permettra en 2022 d'engager l'acquisition d'une application de gestion de la relation usagers.
- Accompagner le changement, par la pratique et la diffusion de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles formes de management, et développer la transversalité en interne pour mieux répondre aux besoins des usagers et gagner en efficacité.
- Accompagner et piloter les projets qui visent à simplifier les procédures, réduire les irritants, améliorer les modes de faire et la production des services régionaux. Une meilleure symétrie des attentions restera en point de mire pour ces projets avec une recherche d'équilibre entre la dimension externe (mieux faire connaître les services régionaux, mieux prendre en compte les besoins et attentes des usagers) et la dimension interne (simplifier les procédures, améliorer les outils et conditions de travail, revoir les modes de fonctionnement).

Depuis avril 2017, le Ti Lab participe à la dynamique de l'innovation publique en Bretagne, en poursuivant ses missions liées au partenariat et à la mutualisation conventionnée État-Région. Suite à l'obtention de crédits importants en 2021 puis en 2022 dans le cadre du plan de relance, le laboratoire a pu augmenter sa capacité d'ingénierie en 2021 et pourra démultiplier ses actions en 2022.

→ Mettre à disposition des ressources documentaires

Le programme 9020 rassemble les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle veille et accès à l'information, ayant pour objet la diffusion d'informations ciblées sous la forme de revues de presse, d'alertes de veille thématiques, de ressources papier et numériques (journaux, revues, ouvrages, bases de données et ressources numériques). Le suivi quotidien de l'actualité permet à la Région de connaître le contexte dans lequel elle évolue et de mesurer le rayonnement de ses actions et politiques dans les médias. Les ressources documentaires offrent un socle de connaissances et d'expertises sur les compétences régionales, le fonctionnement des collectivités et les territoires.

→ Piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables

Adopté en juin 2018, le schéma des achats économiquement responsables s'applique à tous les achats de la Région et de ses mandataires, en qualité de pouvoir adjudicateur ou en qualité d'entité adjudicatrice, pour tous ses contrats : marchés publics et concessions, lesquels représentent en moyenne une dépense publique de 250 millions d'euros.

La révision de ce schéma interviendra en 2022 et visera à rehausser le niveau d'exigence de la collectivité afin de contribuer à l'accélération des transitions et au soutien renforcé aux entreprises bretonnes. L'évaluation de l'atteinte des objectifs sera, quant à elle, réalisée grâce à l'observatoire des données de l'achat public.

Cet observatoire répond à la nécessité pour les acteurs publics d'afficher une plus grande transparence sur l'atteinte de nos objectifs en matière d'empreinte écologique et de progrès social, et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique en faveur des territoires.

Engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa fonction achat, la Région Bretagne conduira une analyse de la maturité de sa fonction achat pour identifier et prioriser les axes de progrès portant sur :

- la performance de la fonction achat (cartographie des achats, atteinte des objectifs du schéma, impact économique, optimisation budgétaire, mutualisation, territorialisation ...) ;
- la pertinence du processus achat (développer le sourcing, mieux définir et mutualiser nos besoins, optimiser nos délais de contractualisation, réduire nos volumes de contrats, limiter notre exposition aux risques ...) ;
- l'organisation de la fonction achat et sa gouvernance (matrice des compétences, professionnalisation, organisation centralisée vs décentralisée ...)

Ce diagnostic nous permettra d'investir en faveur de la modernisation du système d'information achat en cohérence avec son schéma directeur de la dématérialisation en cours d'élaboration.

Enfin, la Région devra également repenser la gouvernance des achats de denrées alimentaires en restauration collective par la création éventuelle d'une centrale d'achat afin d'optimiser encore l'approvisionnement de qualité et de proximité en denrées alimentaires des lycées publics bretons.

→ Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficacité rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. Lors de la présentation du rapport d'activité et de développement durable, la présentation d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité. La Région renforce également sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle détient une part de capital ou verse des subventions significatives.

Par ailleurs, l'engagement de la Région dans la mise en œuvre des transitions favorables au climat s'accompagnera d'une démarche de budgétisation verte permettant de mieux intégrer les enjeux climatiques dans l'ensemble de son action. Citons les principaux intérêts de la démarche :

- Identifier et comprendre l'impact des dépenses qu'il soit défavorable, favorable voire neutre, sur le climat, qu'il est important de connaître pour adopter des actions correctrices sur la durée,
- Analyser les leviers d'actions avec une meilleure transversalité,
- Mettre en évidence pour les financeurs les actions et projets vertueux pouvant faire l'objet de modalités de financements optimisées

Enfin, pour sécuriser ses pratiques de gestion, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne.

→ Développer l'expertise juridique et financière

Le programme 9020 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise juridique et d'ingénierie financière complémentaires à ceux des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité et avec le souci de mutualisation de ses moyens.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil juridique ou financier, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres. Ce programme prévoit également la notation financière à court terme et long terme par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à remplir ses engagements.

Enfin, ce programme rassemble les crédits nécessaires à la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

→ Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional.

Programme 9021

Service de la dette

\\ Raison d'être du programme

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

\\ 2022 en actions

→ Honorer les engagements contractés

Les inscriptions budgétaires, correspondant à l'annuité de dette à régler en 2022, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et sont détaillées par contrats et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable.

En 2022, le service de la dette devrait connaître une augmentation en investissement, compte tenu de l'augmentation de l'encours et de la montée en puissance des remboursements d'emprunts obligataires.

En fonctionnement, une légère augmentation des frais financiers est également attendue corollaire de l'augmentation de l'encours et d'un contexte de taux incertain mais orienté à la hausse.

→ Obtenir les meilleures conditions financières

La Région ne dispose plus d'enveloppe disponible auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) ni auprès de la Banque des Territoires, la négociation conduite fin 2021 n'ayant pu conduire à un renouvellement de l'enveloppe revolving à des conditions financières intéressantes.

De nouvelles négociations pourraient être engagées avec ces 2 établissements pour la contractualisation de futures enveloppes. Pour le reste du besoin de financement et dans ce contexte, les émissions obligataires, qui offrent depuis plusieurs années les frais financiers les plus faibles, devraient continuer à rester la source de financement privilégiée sur l'exercice 2022.

L'optimisation des conditions financières est également recherchée sur les contrats de prêt existants dans le cadre de la gestion active de la dette. En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions plus compétitives, à négocier le réaménagement des conditions financières ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les produits financiers liés à ces opérations figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2022 et les dépenses sont imputées au titre des frais financiers.

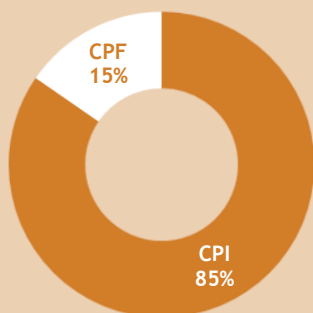
→ Sécuriser l'encours

La sécurisation de l'encours est visée lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement et en veillant à limiter la dépendance financière de la Région et à stimuler la concurrence entre prêteurs afin d'optimiser les propositions financières.

De ce point de vue, au 31 décembre 2021, la part détenue par la CDC baisse nettement compte tenu de la non consolidation de l'enveloppe revolving d'un montant de 150 M€ et atteint désormais 9%. La BEI, sans nouvelle consolidation baisse également légèrement à 29%.

Les emprunts obligataires, qui ont constitué l'intégralité des nouveaux emprunts en 2021, ne cesse de progresser et représentent toujours le mode de financement dominant avec près de 58% de l'encours total de dette.

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ De reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de la dette et de la trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative de juin

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

77 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

14 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Enfin, la sécurisation de l'encours passe également par une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Dans ce cadre, la stratégie de la Région consiste à contenir le compartiment à taux fixe ou à taux variable à 66% maximum. Pour autant et compte tenu du contexte exceptionnel de taux historiquement bas, il a été décidé en 2021 de déroger à ce principe. Ainsi, le compartiment à taux fixe devrait s'élever fin 2021 à 73% contre 59% fin 2020. Il est à noter qu'en 2021, la Région a contracté dix emprunts à taux négatif.

En 2022, il est à prévoir que la Région réalisera la majeure partie de ses emprunts en obligataire et donc à taux fixes.

Des opérations de swap de taux afin de « variabiliser » une partie de l'encours pourrait ainsi être réalisées afin de maintenir une part minimum de sa dette à taux flottants.

→ Optimiser la trésorerie

Les comptes des collectivités au Trésor Public doivent obligatoirement être excédentaires mais ces sommes ne peuvent être rémunérées. Dans ce cadre, la Région a historiquement cherché à détenir le plus faible niveau de trésorerie c'est à dire réaliser une gestion en « trésorerie zéro ». Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des indices financiers à des niveaux extrêmement bas conduit à minimiser sensiblement le gain généré par cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des Titres Négociables de Court Terme (ex billets de trésorerie) ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc conduit la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à mobiliser des liquidités à taux négatifs sur le court terme, celles-ci générant de fait des produits financiers.

Au 31 décembre 2021, le volume de l'encours revolving connaît une baisse significative et s'établit à 11,529 millions d'euros suite à la fin de la phase de mobilisation de l'enveloppe CDC revolving d'un montant de 150 millions.

Les montants importants d'investissements financés par la Région depuis 2013 engendrent de forts besoins de trésorerie. Pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût, la Région a mis en place un programme de Titres Négociables de Court Terme (TNCT) en 2015 dont le plafond a été fixé à 350 M€. Les Titres Négociables de Court Terme sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est encadré par un Document de Présentation Financière (DPF) validé par la Banque de France et sécurisé par des lignes de disponibilité (« back up ») garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance. Dans ce cadre, la Région a contractualisé en 2021, huit lignes de trésorerie pour un montant total de 350 M€, permettant le renouvellement des lignes signée en 2020 et prenant le relais de la convention revolving CDC dont la phase de mobilisation arrivait à échéance en novembre 2021.

En 2020 et compte tenu des conditions extrêmement avantageuses sur les Titres Négociables de Court terme à taux négatif, la Région a privilégié ce mode de financement alors que les lignes classiques de trésorerie n'ont pas été utilisées. Les index financiers devraient continuer à être négatifs sur l'exercice 2022 et la Région n'a donc pas prévu de tirer ses lignes de trésorerie. Ainsi, aucun crédit n'est inscrit pour honorer la charge d'intérêts liée à ces contrats. A titre indicatif, la mobilisation des Titres Négociables de Court Terme devrait générer sur l'année 2021 près de 2 million d'euros de produits financiers.

Les actions du programme

→ Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions.

- ✓ Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette
- ✓ Assurer dans les délais le règlement des échéances

→ Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant.

- ✓ Évaluer le besoin de financement de la Région et mobiliser la ressource
- ✓ Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours

→ Sécuriser l'encours.

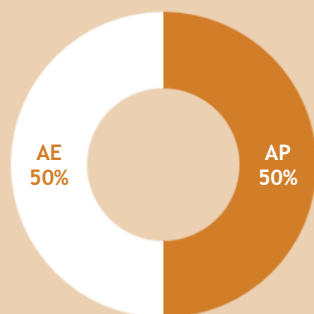
- ✓ Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement
- ✓ Limiter le risque de taux

→ Optimiser la trésorerie.

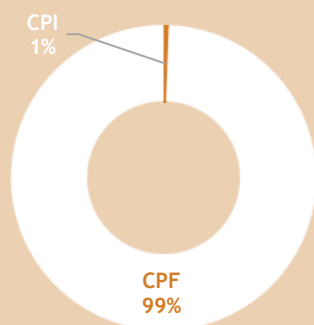
- ✓ Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
 - ✓ Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie
-

Mouvements financiers divers

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation de programme de

1 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2022 une autorisation d'engagement de

1 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

27 085 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ Raison d'être du programme

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité. Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires. Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

\\ 2022 en actions

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits permettent notamment d'enregistrer les admissions en non-valeur, les extinctions de créances et les dotations aux provisions. Le programme « mouvements financiers divers » pourvoit au règlement des intérêts moratoires prévus par le code des marchés publics lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Le délai légal de paiement de 30 jours est partagé entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable public (10 jours). Certains dépassements de délais sont imputables aux services de la Paierie Régionale et une part des intérêts moratoires versés peut être réclamée à la Direction Générale des Finances Publiques. Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 2 576 252,00 € en section de fonctionnement, dont 1 000 000,00 € au titre des provisions, et de 150 000,00 € en section d'investissement.

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

La loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a organisé le transfert des départements aux régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. Des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC) ont permis de fixer le montant des attributions de compensation pérenne et non actualisable que la Région doit verser aux départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan dans le cadre de ce transfert. Ces montants, de respectivement de 21 072 816€ et 3 435 661€, ont été fixés par arrêtés préfectoraux au regard de l'évaluation définitive des charges transférées lors des dernières CLEC (de fin 2017). Ainsi il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 24 508 748 euros pour 2022 en section de fonctionnement.

→ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

○ Les dotations aux amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1^{er} janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée. A cet égard, pour 2022 un crédit prévisionnel de 367 288 861 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

○ La reprise des subventions transférables au résultat

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement. La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions

et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N. En conséquence, pour 2022, le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 97 600 000 € dont 39 950 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire).

○ **La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées**

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M71. Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget. La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget. Cette possibilité a été mise en œuvre pour la première fois lors du Budget supplémentaire 2020. Pour 2022, compte tenu de la montée en charge des dotations aux amortissements, il est nécessaire de procéder à leur neutralisation pour un montant de 34 054 111,00 €.

→ **Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région**

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région. Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 100 000 000 €.

Les mouvements d'ordre à inscrire sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	367 288 861 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	97 600 000 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	100 000 000 €	925	238
Neutralisation des dotations aux amortissements	926	198	34 054 111 €	946	7768

→ **Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues**

Des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettraient pas d'intervenir. Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 1 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.

Les actions du programme

→ **Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables**

- ✓ Enregistrer les dépenses non ventilables
- ✓ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

→ **Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité**

- ✓ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances
- ✓ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

→ **Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution**



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh
